



TRANSAT QUÉBEC SAINT-MALO 2008

AVENANT n° 1 À L'AVIS DE COURSE

PARAGRAPHE : 8- INSCRIPTION

- 8.5 Une inscription tardive (après le 31 mars 2008) pourra être examinée par l'Organisateur.
En cas d'acceptation, les frais d'inscription seront majorés de **25%**.

LIRE :

- 8.5 Une inscription tardive (après le 31 mars 2008) sera examinée par l'Organisateur.
En cas d'acceptation, les frais d'inscription seront majorés de **10%**.

Fait à Québec, le 27 mars 2008

Jean-Claude Maltais
Directeur de course

N. B. : Le comité organisateur a décidé de diminuer le pourcentage de pénalité à **10%**.
Cet avenant permettra d'aider les équipes à compléter le budget en vue d'une éventuelle participation à la Transat Québec Saint-Malo.